



25.03.2024

Procédure de consultation au sujet de la révision totale de l'ordonnance du SEFRI concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale

Veillez retourner le présent formulaire à philippe.wyss@sbfi.admin.ch d'ici au 01.07.2024

Veillez utiliser uniquement ce formulaire. Afin de faciliter le dépouillement des nombreux documents, nous vous prions d'observer les points suivants:

- Les prises de position sont rédigées avec concision (dans la mesure du possible).
- Les passages sont cités avec leur référence (article, alinéa pour les ordonnances sur la formation; page, chapitre, paragraphe ou phrase pour le rapport explicatif et le plan d'études cadre). Il est inutile de les recopier entièrement.
- La taille des tableaux ci-après peut être agrandie en fonction de l'importance des prises de position.
- Les participants à la consultation envoient au SEFRI une version électronique des prises de position (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF).
- Les prises de position qui parviennent après l'échéance ne peuvent pas être prises en considération.

Merci de votre collaboration.

PRISE DE POSITION DE:

Nom / entreprise / organisation / service : Les VERT-E-S suisses, Waisenhausplatz 21, 3001 Berne

Interlocuteur : Bettina Beer, secrétaire politique

Date : 27 juin 2024



1) Remarques générales sur l'ordonnance:

Commentaires / Remarques

Les VERT-E-S saluent le renforcement de la culture générale dans toutes les formations professionnelles initiales. Les compétences acquises par les personnes en formation dans cet enseignement leur sont nécessaires pour leur future carrière professionnelle, mais également pour leur participation à la société en général.

Les VERT-E-S soutiennent en particulier le renforcement des compétences en lien avec le système et la participation politiques, compétences nécessaires pour s'engager constructivement dans la société.

Les VERT-E-S souhaiteraient un renforcement de l'enseignement d'une deuxième langue nationale. Des compétences dans une deuxième langue nationale augmentent l'employabilité et renforcent la cohésion nationale. L'enseignement d'une deuxième langue nationale ne devrait cependant pas se faire au détriment de l'enseignement de la première langue nationale, ni de l'accessibilité de toutes les personnes intéressées à accomplir une formation professionnelle initiale (jeunes et adultes). Cette dernière remarque vaut d'ailleurs pour l'ensemble de la formation professionnelle initiale: celle-ci doit garantir l'égalité des chances et être ouverte à toute personne désireuse de se former dans cette voie.

2) Remarques sur les différentes dispositions de l'ordonnance:

Article	Alinéa, lettre	Commentaires / remarques	Proposition de modification (texte)
1	2	Il est important qu'il n'y ait pas de dérogation possible pour l'enseignement de la culture générale. Les VERT-E-S approuvent cette modification.	
3	4	Les VERT-E-S approuvent l'ajout de cet alinéa. La reconnaissance de 120 périodes est un encouragement à compléter la formation professionnelle de deux ans par une formation professionnelle plus longue.	
4		Se pose la question des cantons multilingues : il va de soi que l'enseignement se fera dans toutes les langues reconnues dans le canton. Cela devrait cependant être spécifié dans cet article.	
6	b	Les VERT-E-S soutiennent l'abandon de l'examen final comme composante de la note du domaine « Culture générale ». Un	



		<p>examen de ce type n'est qu'un instantané des compétences des personnes en formation et ne rend pas justice au travail fourni tout au long de la formation. Quant au travail final et sa présentation, ils promeuvent les compétences de réflexion critique des personnes en formation. Néanmoins, la note du travail final ne devrait compte que pour un tiers de la note finale, et la note de l'année pour deux-tiers.</p>	
--	--	---	--



3) Remarques sur le rapport explicatif:

<i>Page</i>	<i>Chap./ Art.</i>	<i>Commentaires / remarques</i>	<i>Proposition de modification (texte)</i>

4) Remarques sur le plan d'études cadre:

<i>Page</i>	<i>Chap.</i>	<i>Commentaires / remarques</i>	<i>Proposition de modification (texte)</i>
5	2.2	Les VERT-E-S saluent la mention explicite de l'éducation au développement durable. Ils estiment qu'elle doit permettre de former des citoyen-ne-s conscients aux grands enjeux environnementaux de notre époque, pour éviter leurs conséquences négatives sur les plans social et économique. Des formations ou formations continues sont indispensables pour les enseignant-e-s. Ils soutiennent également le renforcement de la formation politique.	
5	2.3	Le contenu de ce chapitre correspond aux standards actuels en matière de pédagogie et d'approche des compétences. Ce type d'enseignement comporte des défis (didactique constructiviste, interdisciplinarité, enseignement thématique développant en parallèle des compétences liées aux deux domaines) que le corps enseignant ne pourra relever que s'il est au bénéfice d'une formation ou formation continue appropriée. Les ressources nécessaires à cette formation devront donc être mises à disposition.	



9	3.3	Les VERT-E-S saluent la mention explicite de la santé mentale dans la description de la compétence clé 3.3.8. Comme la très grande majorité des maladies psychiques se déclarent avant 25 ans, c'est bien durant cette phase de vie qu'il est primordial d'acquérir les compétences nécessaires pour prendre soin de sa santé mentale et savoir quand et où demander de l'aide.	
13	5.3	Les VERT-E-S déplorent le fait que dans le descriptif des huit aspects du domaine « Société » il n'est nulle part fait allusion à la considération critique des différentes conceptions religieuses du monde. L'appartenance religieuse est une composante de l'identité, avec une influence sur le positionnement éthique ainsi que sur la culture.	
14	5.3.2	Opter pour un langage le plus inclusif possible, là où les formulations épiciènes sont possibles	L'homme L'être humain doit s'adapter constamment...
15	5.3.3	Idem	La culture concerne tout ce qui a été créé par l' homme l'être humain .
25	Annexe	Idem	Les jugements moralisateurs à l'encontre de celles et ceux qui pensent autrement...
25	Annexe	Il est regrettable que l'égalité des genres ne soit mentionnée que dans l'annexe en tant que mégatendance (ce qu'elle est certainement). S'agissant d'une thématique transversale, elle devrait apparaître dans différents aspects du domaine « Société » : éthique, identité et socialisation, culture, politique et économie.	
26	Annexe	Le passage sur la transformation démographique ne mentionne pas la dénatalité qui touche déjà la Suisse et qui aura des conséquences importantes sur la main d'œuvre sur le marché du travail.	